



**COMITÉ DE QUARTIER N°3
Centre Ville – Belvédère – Zone d'activités**

COMPTE RENDU RÉUNION DU 13 AVRIL 2016

Le secrétariat de séance est assuré par Philippe Pedro.

THEMATIQUES ABORDEES

T11

Intégration de la ville de Chennevières sur Marne au territoire T11 (dans le cadre du projet du Grand Paris). Le territoire T11 n'a pas encore de nom et un appel aux propositions est lancé. Une proposition de nom est faite : « **Les Plaines de la Marne** » reflétant tout à fait l'ADN de notre territoire et son histoire. Celle-ci sera remontée par Monsieur RAPTI à la mairie et à nos représentants au sein du territoire T11.

Les notes présentes ci-dessous sont complémentaires aux retours de la mairie sur les points partagés lors du premier comité de quartier du 24 novembre 2015.

Animation, commerce, culture

- Comment attirer des commerces de proximité vs le Pince Vent ?

A / Une question de prix

Le premier frein est le coût des loyers trop important. Ex : 2000€ pour 100m² (vs d'autres villes limitrophes telles que Villiers sur Marne qui pratiquent des loyers 2 fois moins élevés). Les bâtiments étant privés, la municipalité ne peut malheureusement pas obliger les propriétaires à louer à prix modéré.

B / Une solution envisagée

Pour pouvoir contrer l'attrait du Pince Vent, il faut davantage miser sur les produits de qualités et locaux plutôt que les produits discounts ou de grande distribution.

L'idée de créer une association qui revendrait des produits locaux est lancée.

Contrairement à l'AMAP, l'idée n'est pas ici de soutenir financièrement l'agriculture mais simplement de créer une connexion entre producteurs locaux et Canavérois au travers d'un commerce équitable au juste prix.

De façon concrète :

- Produits : Il s'agirait de légumes de la ferme de Chennevières « Plaines des bords » et autres producteurs locaux de viandes, œufs, volailles et produits élaborés : pains bio...
- Logistique : les produits seraient livrés par les producteurs à l'association où des bons de commandes seraient mis à disposition pour les produits frais de type viande.

- Actif homme : les membres seraient bénévoles. Avantage : Pas de salaire, ni de charge à payer. En contrepartie les bénévoles obtiendraient des remises sur les produits vendus.
- Local : utiliser la salle des expositions pour la transformer en point de ventes éphémère (2 jours par semaine). Avantage : Pas de loyer.
- Politique tarifaire : L'objectif ne serait pas de faire de la marge afin de limiter les prix de ventes et assurer le meilleur rapport/qualité prix.
- Communication : sur le journal de la ville, sur le site internet afin de faire connaître ce nouveau commerce solidaire et authentique.

Ainsi, nous espérons créer une dynamique permettant d'augmenter le flux client vers le centre-ville afin que le passage puisse également profiter aux autres commerces.

Vidéo de présentation d'une AMAP : <https://vimeo.com/111715906>

Pour en savoir plus : <http://www.reseau-amap.org/> <http://www.amap-idf.org/>

Une association existe déjà, il s'agit de l'association Val Bio Ile-de-France située à la plaine des Bordes. Cette association gère 2 Ateliers Chantiers d'Insertion-ACI par l'activité économique dont un à Chennevières. C'est une production maraîchère bio de 8 HA en chantier d'insertion.

Site : <http://www.lespaniersbioduvaldemarne.org>

Stationnement

Tant que les problèmes de stationnement ne seront pas résolus, la fréquentation des commerces de proximité sera limitée et/ou ne pourra pas augmenter. Les Canavérois ne peuvent malheureusement pas s'arrêter sur le retour du travail : autant d'occasions manquées pour les commerçants de pouvoir faire des ventes.

D'accord mais quelles sont les propositions de lieux où créer des places ?

Nuisances sonores

A / Les travaux de la rue du Général de Gaulle ainsi que la rue du Pont sont à présent terminés. Un risque de retours d'un fort trafic de véhicules le matin et le soir est prévisible.

B / Rue de Bry : la rue est très étroite et les voitures y roulent très vite (accélération et freinage). Cela perturbe le voisinage.

Par ailleurs la zone est accidentogène (à l'intersection du chemin de la sainte croix) : la route est très étroite (une section est tellement étroite que seul le passage d'un véhicule y est possible), il n'y a pas ou peu de trottoir, et une école est à proximité. Plusieurs chats ont déjà été écrasés. C'est une zone de passage régulier de personnes et d'enfants. Un risque d'accident est prévisible dans la mesure où une école est à proximité ainsi qu'un parc.

Réponse : il faut ralentir la vitesse des véhicules en y installant plusieurs ralentisseurs. (Exemple rue du Golf à Ormesson)

Des ralentisseurs peuvent être installés sur des lieux le justifiant.

Néanmoins, il faudra à la ville l'accord des 4 riverains vivant devant le futur ralentisseur de manière à éviter qu'une fois installé il soit demandé de le retirer.

Par ailleurs, l'étroitesse d'une partie de la rue est due à l'existence d'habitations

C / Les Avions

Réponses de la mairie : Les nuisances dépendent du vent et de la période, on ne peut naturellement rien faire. Le passage d'avion à proximité de Chennevières-sur-Marne est dû en général à la rénovation de la piste Nord de l'aéroport d'Orly. L'entretien était par le passé réalisé tous les ans. Il est à présent réalisé tous les 3 ans.

Il est noté que ces nuisances d'avions sont très régulières. Certains jours, il est facilement possible de voir et entendre passer des avions toutes les 2 minutes au-dessus de Chennevières-sur-Marne.

La situation a donc empirée ces derniers temps. Anecdote, il est parfois possible de lire les écritures sur le flan des avions (tellement ils passent à basse altitude).

Solution : Continuer à maintenir une seine pression au niveau de la mairie afin qu'à leur tour elle fasse pression au niveau de l'Aéroport. Il faut continuer le combat.

Comme il l'a fait en 2015, Monsieur le Maire a adressé au Préfet et au PDG d'ADP un courrier en ce sens pour signaler ces nuisances. La ministre de l'Ecologie avait également été informée. Nous sommes dans l'attente de leurs réponses.

D / Passage de camion rue du Général de Gaulle. (Rue interdite au + de 3,5 T)

Des camions sont régulièrement vus empruntant la rue du Général de Gaulle. Les chauffeurs des camions disent ne pas savoir que c'est interdit car ils suivent leur GPS.

Réponses : Il faut envoyer la police municipale pour constater les infractions.

Monsieur le Maire a écrit fin mai au Préfet et au Président du Département en ce sens. Nous sommes dans l'attente de leur réponse.

Jeunesse

Le club Noé rouvrira bientôt. Un crédit a été provisionnée au budget afin de refaire les locaux (10/12 K€ remboursé par l'assurance, mais avancé par la mairie afin de pouvoir avancer la date d'ouverture de l'espace).

Impôts

(Non inscrit à l'ordre du jour mais partagé ouvertement).

Les Canavérois ont reçu dernièrement dans leurs boîtes aux lettres un trac notifiant qu'une forte augmentation des impôts locaux (+17%) est prévue sur 2016.

M. RAPTI et M. DRIESCH confirme que c'est une solution envisagée afin de contenir la dette de la ville. L'ensemble du tour de table du comité de quartier s'accorde sur le fait que cette augmentation est inadmissible et demande à la mairie de revoir sa copie afin de rester dans une limite acceptable (7% maximum).

A savoir : La taxe d'ordure ménagère représentait en 2015 l'équivalent de 21,7% de la taxe foncière. Dans la mesure où la fréquence de collecte des déchets a été divisée par 2, cela revient donc à augmenter de façon indolore la taxe de 10,85%. In fine, l'augmentation réelle des impôts serait donc de 17% + 10,85%, soit 28% sur 2016. C'est inadmissible !

La mairie devra s'efforcer de faire un effort dans les dépenses : il est préférable de dépenser moins que de demander au Canavérois de mettre la main à la poche.

La taxe d'ordures ménagères prélevée par le territoire n'était pas de 21,7% mais de 8,5% et elle sera sensiblement baissée pour l'an prochain. Un article est prévu dans le prochain Mag pour informer tous les Canavérois.

Navette seniors

Il n'y a pas de réel besoin. Une navette existait mais le niveau d'utilisation était quasi nul.
POUR RAPPEL (MEME REPONSE QU'AU MOIS DE NOVEMBRE)

La ville fait déjà un gros effort en matière de navettes. Ces transports sont assurés à l'aide du mini bus 9 places (8 + 1).

Jusqu'en 2005 – 2006, ce transport (28 personnes environ) était assuré du lundi au vendredi (sauf jours fériés) départ 13h15 et arrivée au foyer vers 14h15, retour pour un départ du foyer à 17h00.

Par manque de fréquentation des personnes, depuis 2006, le transport (6 personnes maximum) est assuré le mardi et jeudi, départ du service technique 13h20, arrivée pour 14h00 au foyer, et pour le retour, départ du foyer 17h00 (sauf jours fériés).

Le deuxième mardi du mois, nous assurons une navette entre la résidence Robert LANDRY et le magasin carrefour (départ 14h30, retour 16h00). Toute l'année, le jeudi (sauf jour férié), nous assurons une navette entre la résidence Robert LANDRY et le magasin Franprix du Moulin à Vent. (départ 14h30, retour 16h00).

Tout au long de l'année, le vendredi de 9h30 à 11h00 (sauf jours fériés, et le mois d'août pour fermeture), nous assurons une navette qui concerne le ramassage de personnes en divers points de la commune à destination du marché alimentaire au centre-ville (7 à 8 personnes maxi).

Et quelques autres dates ponctuelles dans l'année (par ex. décembre au foyer de l'âge d'or bûche de Noël)

Marché alimentaire

L'offre n'est pas assez intéressante. Que faire pour augmenter son attrait ?

Entre le marché d'Ormesson sur Marne et celui de La Varenne Sainte Hilaire où de nombreux Canavérois se rendent, le marché de Chennevières sur Marne a du mal à trouver sa place.

A savoir : le marché coûte à la ville. (Point à détailler – coût annuel ?)

Question : Existe-t-il un réel besoin ? Ou n'y a-t-il pas un moyen permettant de faire en sorte que le marché ne représente plus un coût pour la ville ?

Le marché signé par la ville est de 80.000 euros sur 4 ans soit 20.000 euros par an : montage, démontage et pièces

Résidence chemin croix saint Vincent

Des appartements d'une résidence ont été vendus avec certification de tout à l'égout. Le représentant de la mairie a par ailleurs délivré un certificat de conformité confirmant la connexion au tout à l'égout.

Dans les faits, le tout à l'égout n'existe pas car les travaux ont mal été réalisés.

Il y a ici 2 points :

1/ Le litige entre particulier : Si l'acte de vente du bien immobilier stipule que le tout à l'égout est en place, et que factuellement ce n'est pas le cas, le propriétaire a alors 2 ans à partir de la date de la constatation pour saisir la justice et demander la mise en conformité de l'installation. Le cas échéant, le propriétaire peut demander l'annulation de la vente et le remboursement du bien.

2/ La conformité de la connexion du tout à l'égout de la ville : un certificat de conformité a été délivré. Il faut creuser le point pour faire la lumière sur le sujet, et clarifier la situation. A noter : Une réunion s'est normalement tenue le 14/04 avec une prise de décisions sous 15 jours. suite à cela, la mairie doit revenir vers les copropriétaires.

Ce dossier est actuellement traité par le maire et les services de la ville compétents. *Cet immeuble dépend du quartier N° 2*

Propreté

- Une demande avait été formulée lors du premier comité de quartier pour équiper la ville de WC public.

Un projet municipal est en cours : Il a été voté lors du Conseil Municipal du 14 Mars 2016

- Il existe des problèmes de poubelles qui restent trop longtemps (voir continuellement) sur la voie publique. Cela est dangereux car les piétons sont régulièrement amenés à descendre sur la route pour contourner les poubelles. Entre les voitures garées sur les trottoirs et les poubelles, le centre-ville n'est pas très praticable.

1/ Ecole Jacques Doré : la sortie des poubelles oblige les enfants et parents à descendre sur la route pour contourner les poubelles.

Une solution est proposée de reculer sur quelques mètres la clôture pour créer un emplacement spécifique aux poubelles et laisser ainsi le trottoir aux piétons. La proposition est plébiscitée de tous.

Ce dossier est actuellement à l'étude aux services techniques car ces travaux n'étaient pas prévus au budget

2/ Dans d'autres cas, les poubelles restent continuellement sur les trottoirs ou la voie publique. Une hypothèse de verbalisation a été évoquée pour inciter les particuliers à rentrer leurs poubelles.

Pour apporter des réponses concrètes, nous avons besoin de précisions quant aux rues dont nous parlons ainsi que les numéros devant lesquels se posent les problèmes.

La mairie est en contact régulier avec le territoire pour organiser au mieux cette prestation. Néanmoins il s'agit d'un problème de volume de déchets. Dans les vieilles maisons il n'était pas de coutume d'avoir des containers à manipuler mais un petit sac était posé à même le trottoir. Les constructions ne prévoyaient pas de stockage des déchets ; On constate cette situation particulièrement en centre ville et dans la rue de Gaulle. A cela s'ajoute des problèmes d'incivilité récurrents.

BIR

Il existe des problèmes multiples. Des améliorations ont été notées sur le sujet des nuisances sonores toutefois cela reste encore inconfortable.

Des propositions ont été faites mais elles ne conviennent pas. Le sujet n'avance pas. *Le sujet est actuellement traité avec le cabinet du maire, les élus et les services – en cours. La mairie est très sensible à toute cette problématique des nuisances et elle y attache une grande importance. Nous contactons Monsieur FILY Sté BIR pour le rencontrer à nouveau.*

Projet autoroute ferroviaire

Projet abandonné par l'état.

TAG

Faute de temps, sujet non débattu en séance. Nous nous limiterons à date la réponse apportée par la mairie. (cette réponse a déjà été donnée - questions du comité de quartier du 24 novembre 2015) :

La ville nettoie ses bâtiments publics (armoires électriques, murs et portails écoles par exemple) contre ce fléau. Jusqu'à maintenant la collectivité prévoyait une ligne budgétaire pour le nettoyage des tags sur les parties privées. Aujourd'hui compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat aux communes et du fonds de péréquation qui

incombent à la ville, celle-ci ne peut plus assurer financièrement le nettoyage des parties privatives taguées. Il revient donc aux propriétaires d'assurer ces opérations.

Fin de la séance.